

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR -----  
Procès-verbal et rapport succinct de la réunion du 16 février 2007 -----  
Le Président, M. Philippe BULTOT ouvre la séance à 9 H 45 -----  
Les Secrétaires sont MM. Yves DEPAS et Pierre VUYLSTEKE. -----  
L'ordre du jour a été établi comme suit : -----  
Ouverture de la séance par M. le Président -----  
Appel nominal des Conseillers -----  
Dépôt du procès-verbal de la réunion précédente -----  
Communication du Président (s'il y a lieu)-----  
Question orale posée au Collège provincial (s'il y a lieu) -----  
Lecture des rapports des Commissions – Discussion et vote des résolutions. -----  
2<sup>ème</sup> Commission : n° 28/07 -----  
3<sup>ème</sup> Commission : n° 29/07, 30/07 -----  
Projet de budget pour 2007 ( affaire 18/07) -----  
a) Lecture des articles réservés; -----  
b) Discussion sur les articles réservés; -----  
c) Interventions des différentes commissions sur le budget; -----  
d) Discussion générale sur le budget (intervention éventuelle des chefs de groupes); -----  
e) Lecture du rapport de la 6<sup>ème</sup> Commission; -----  
f) Discussion et vote par appel nominal -----  
Emprunts destinés à financer les dépenses extraordinaires prévues au budget provincial 2007  
(affaire 19/07). -----  
Clôture de la séance par M. le Président -----  
-----  
Liste des affaires portées à l'ordre du jour-----  
-----  
2<sup>ème</sup> Commission : -----  
Affaire n° 28/07 : Port Autonome de Namur – Désignation des représentants de la Province de  
Namur au Conseil d'Administration.-----  
3<sup>ème</sup> Commission : -----  
Affaire n° 29/07 : Personnel provincial mis à disposition du Centre Hospitalier Régional – Octroi  
d'une prime d'attractivité subsidiée par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé Publique.---  
Affaire n° 30/07 : Personnel mis à disposition d'organismes tiers – Conventions – Modification. ----  
-----  
Présents :-----  
Groupe P.S. : Claude BULTOT, Freddy CABARAUX, Jean-Louis CLOSE, Joseph DAUSSOGNE,  
Maxime DELAITE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique  
FABRIS, Martine JACQUES, Robert JOLY, Denis LISELELE, Natalie MARICHAL, Dominique  
NOTTE, Yvan PETIT, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Khalid TORY. -----  
Groupe M.R. : Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, David  
CLARINVAL, Robert CLOSSET, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Anne  
HUMBLET, Jacky MATHY, Gilles MOUYARD, Fabien SAILLET, Stéphanie THORON, Jean-  
Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER. -----  
Groupe C.D.H. : Etienne BERTRAND, Guy CARPIAUX, Alain COLLIN, Pierre GENARD,  
Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMé, Maxime PREVOT, Françoise  
SARTO-PIETTE, Pierre TASIAUX. -----  
Groupe ECOLO : Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Gauthier LE  
BUSSY, Virginie MARCHAL, André PIERARD, Paul WATTECAMPS. -----  
-----  
Excusé : Jean-Claude NIHOUL (CDH). -----

-----  
M. le Gouverneur Denis MATHEN et M. le Greffier Provincial, Daniel GOBLET, assistent à la réunion. -----  
-----

M. le Président annonce que le procès-verbal de la réunion du 13 février 2007 a été déposé sur le bureau à la disposition des Conseillers provinciaux. -----  
-----

Affaires soumises au Conseil : Lecture des rapports des Commissions - Discussion et vote sur les conclusions de ces rapports-----  
-----

2<sup>ème</sup> Commission : -----  
-----

Affaire n° 28/07 : Port Autonome de Namur – Désignation des représentants de la Province de Namur au Conseil d'Administration.-----  
-----

M. CABARAUX, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----  
-----

Une discussion s'installe entre MM. GENARD, LE BUSSY, NOTTE, GENARD, LE BUSSY. -----  
-----

M. le Président met la résolution aux voix. Les groupes PS, MR, MM. GENARD, MAZY, Mme SARTO-PIETTE et M. TASIAUX votent pour, les autres membres du groupe CDH et le groupe ECOLO s'abstiennent. Décision : le Conseil adopte la résolution : -----  
-----

Le Conseil provincial, -----  
-----

Attendu que le Conseil provincial est compétent pour décider de la création ou de la participation à une association; -----  
-----

Attendu que la Province de Namur est un des associés du Port Autonome de Namur; -----  
-----

Vu les articles 9 et 11 des statuts de cette association de pouvoirs publics stipulant la composition du Conseil d'Administration et prévoyant la désignation des représentants de la Province dans les quatre mois qui suivent le renouvellement du Conseil provincial; -----  
-----

Attendu que Monsieur MOUYARD a démissionné de ses fonctions en date du 13 novembre 2006;

Attendu que les représentants de la Province de Namur sont au nombre de trois ( trois effectifs et trois suppléants); -----  
-----

VU le rapport de sa 2<sup>ème</sup> Commission; -----  
-----

DECIDE: -----  
-----

Article 1 : -----  
-----

de désigner comme représentants la Province au sein du Conseil d'administration du Port Autonome de Namur : -----  
-----

-M. Luc DELIRE en remplacement de M. MOUYARD-membre effectif -----  
et M. Jean-Marc VAN ESPEN en remplacement de Mme STRAUS, suppléante de M. MOUYARD avec échéance de mandat au 01.11.2008-----  
-----

-M.....en remplacement de M. BULTOT-membre effectif -----  
et M. ....en remplacement de M. BODART, suppléant de M. BULTOT avec échéance de mandat au 01.11.2008-----  
-----

-M.....en remplacement de M. LEROY-membre effectif -----  
et M .....en remplacement de M. ONCKELINK, suppléant de M. LEROY avec échéance de mandat au 01.07.2011. -----  
-----

Article 2 : -----  
-----

d'adresser une expédition de la présente décision: -----  
-----

-au Président du Conseil d'administration du Port Autonome de Namur-----  
-----

-aux mandataires désignés. -----  
-----

3<sup>ème</sup> Commission : -----  
-----

Affaire n° 29/07 : Personnel provincial mis à disposition du Centre Hospitalier Régional – Octroi d'une prime d'attractivité subsidiée par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé Publique.----

Mme FABRIS, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution: -  
Le Conseil provincial, -----

VU l'Arrêté Royal du 12 mai 2006 modifiant l'Arrêté Royal du 25 avril 2002 relatif à la fixation et à la liquidation du budget des moyens financiers des hôpitaux; -----

VU l'Accord Social des Secteurs Fédéraux de la Santé, approuvé en Comité A le 18 juillet 2005, prévoyant, notamment, l'octroi, à l'ensemble du personnel des institutions du secteur public appartenant aux Secteurs Fédéraux de la Santé, d'une prime d'attractivité constituée d'un montant forfaitaire de 480 €bruts; -----

ATTENDU que ce montant est liquidé de façon progressive à raison de 40 € en 2005, 130 € en 2006, 90 € en 2007, 120 € en 2008 et un solde de 100 € en 2009; -----

ATTENDU que l'octroi de cet avantage est d'ores et déjà subsidié par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé Publique; -----

VU la proposition du Collège Provincial; -----

VU le protocole d'accord en date du 6 février 2007 contenant les conclusions de la négociation avec les organisations syndicales représentatives menée au sein du Comité Particulier de Négociation; ---

VU l'avis de sa 3<sup>ème</sup> Commission, -----

ARRETE-----

Article unique : Une prime d'attractivité telle que définie dans l'Accord Social des Secteurs Fédéraux de la Santé, approuvé en Comité A le 18 juillet 2005, est octroyée à l'ensemble du personnel provincial mis à disposition du Centre Hospitalier Régional. -----

Arrivée de M. Bernard PONCELET (PS). -----

Affaire n° 30/07: Personnel mis à disposition d'organismes tiers - Conventions - Modification. -----

Mme FABRIS, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

Un débat s'installe entre MM. COLLIN et NOTTE. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution: -

Le Conseil provincial, -----

VU les conventions, telles que modifiées, intervenues entre la Province de NAMUR et certains organismes, prévoyant la mise à leur disposition de personnel provincial pour la réalisation de leurs activités ainsi que l'obligation pour ceux-ci de souscrire un contrat particulier concernant les accidents du travail ou survenus sur le chemin du travail; -----

ATTENDU que ces conventions doivent être reconsidérées en ce qui concerne les organismes ci-après dont les activités sont intégrées aux services provinciaux: -----

. ASBL « Fondation LACROIX » ; -----

. ASBL « OPA-QUALITE-CINEY » ; -----

. ASBL « APEPA » ; -----

. ASBL « Service Social du Personnel de l'Administration Provinciale » ; -----

. ASBL « Contrat de Rivière Haute Meuse » ; -----

. ASBL « Fondation René CLOSE » ; -----

. ASBL « Offices des Métiers d'Art » ; -----

. Association Interprovinciale de Diffusion Audiovisuelle; -----

ATTENDU que les agents provinciaux participant à la réalisation des activités de ces organismes le font dans le cadre de leur mission provinciale et bénéficient par conséquent des couvertures d'assurances provinciales; -----

VU la proposition du Collège Provincial de marquer son accord sur la collaboration de la Province avec les organismes susvisés par le biais d'une aide technique consistant à faire exécuter leurs

activités par le truchement de personnel provincial et d'être autorisé à dénoncer les conventions existantes ; -----

VU le protocole en date du 6 février 2007 contenant les conclusions de la négociation avec les organisations syndicales représentatives menées au sein du Comité Particulier de Négociation; -----

VU l'avis de sa 3<sup>ème</sup> Commission, -----

ARRETE -----

Article 1<sup>er</sup> - Le Collège Provincial est autorisé à apporter une aide technique aux organismes susvisés et consistant à réaliser leurs objectifs par le personnel provincial au sein des services provinciaux. -----

Article 2.- Le Collège Provincial est autorisé à dénoncer les conventions existantes concernant la mise à disposition de ces mêmes organismes de personnel provincial. -----

Article 3.- La présente résolution produit ses effets au 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit celui de son adoption. -----

M. le Président annonce la poursuite de l'examen du projet de budget 2007. -----

Page 383 : Déficit du Centre d'Assistance morale : M. MAZY revient sur les différents montants et la gestion de cet article budgétaire. Mme JACQUES rappelle qu'une loi oblige la Province à prendre en charge le déficit qui résulte des dépenses obligatoires de l'établissement. Un débat s'installe entre MM. MAZY et NOTTE. -----

Page 387 : Subsidés pour "La maison de nos enfants" – Imprimerie – aide technique secteur social/santé : M. PREVOT souhaite savoir quels sont les critères retenus pour l'octroi des subsidés de cet article. M. HUBAUX demande le détail des interventions de l'imprimerie en faveur des différentes associations. Mme ROBERT précise que la Province est liée à "La maison de nos enfants" par une convention qui fera l'objet d'un contrat de gestion. Un inventaire des interventions sera transmis aux Conseillers. Un débat s'installe entre M. PREVOT et Mme ROBERT. -----

Page 391 : Action sociale Santé Logement – Page Action sociale – ASBL "mon jouet pour un ami" : M. CLEDA annonce le retrait de ces deux points et demande à réserver le page 430. -----

Page 403 : Centre de coordination de la Petite Enfance : M. le Président annonce qu'à la demande du groupe CDH, la page est retirée. -----

Page 411 : Prêts sociaux : Un débat s'installe sur le bien fondé des prêts sociaux, prennent successivement la parole M. COLLIN, Mme LAMBERT, MM. NOTTE, COLLIN, NOTTE, HUBAUX, NOTTE, JOLY. -----

Arrivée M. Benoît DISPA (CDH). -----

Page 413 : Subsidés "Bébébus" et IMAJE : M. BERTRAND déplore la diminution des subsidés, il suggère que des haltes garderies de ce type soient mises en place dans toute la Province. M. CLEDA souhaite un recadrage de l'activité de l'intercommunale, une plus grande accessibilité au public marginalisé des places qui sont ouvertes, un recentrage vers des missions plus éducatives. M. NOTTE apporte des éclairages dans ce domaine. Plusieurs intervenants prennent successivement la parole MM. BERTRAND, PREVOT, NOTTE, Mme NAHON, M. NOTTE. -----

Page 415 : Aide familiale : le Président annonce qu'à la demande du groupe CDH, la page est retirée des points réservés. -----

Page 418 : Administration Action Sociale-Santé-Logement : M. CLEDA regrette que le budget ne prévoise pas la création d'un observatoire de la santé. M. NOTTE annonce qu'un Centre Local de Promotion de la Santé va être créé dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2007, il développe les missions qui lui seront confiées. Un débat s'installe entre MM.CLEDA et NOTTE. -----

Arrivée M. José PAULET (MR). -----

Page 429 : Subsidés (facultatifs) CLPS : M. CLEDA prend acte de la réponse faite précédemment par M. NOTTE, à savoir la création d'un Centre Local Promotion de la Santé et il y aura un travail autour d'un Observatoire de la Santé et du Bien-être, ou Observatoire de la Santé et du Social.-----

Page 429 : Subsidés CLPS et Coordination projets assuétudes : M. CLEDA rappelle le concept définissant la santé et l'importance de chacun d'être acteur de sa santé. Il déplore le peu de moyens mis en oeuvre. M. NOTTE répond aux inquiétudes de M. CLEDA. -----

Page 430 : IPHS - SAMI : M. CLEDA regrette le peu de moyens mis à disposition du SAMI. M. NOTTE rappelle la création du SAMI, ses objectifs et ses réalisations. -----

Page 445 : Aide Médicale Urgente : M. BERTRAND regrette la somme encore inscrite au budget et suggère d'arrêter d'investir dans le BUSS, il pense que ce projet n'aboutira jamais. M. NOTTE refait l'historique du projet et l'évolution du dossier. -----

Page 454 : Funérailles – Economique : M. LE BUSSY annonce le retrait de cette page. -----

Page 459 : Subsidés à la Fondation CLOSE : Mme LAMBERT déplore l'inscription d'1 euro symbolique pour la Fondation Close et le rapatriement de ses agents vers le STP. Elle souhaite connaître la volonté du Conseil dans ce dossier. M. VAN ESPEN explique que la Fondation CLOSE a été créée avec une dotation en capital et que cette dotation rapporte des intérêts qui lui permettent de fonctionner. La Fondation n'est donc pas amenée à disparaître. Plusieurs intervenants prennent successivement la parole Mme LAMBERT, MM CLOSSET, COLLIN, VAN ESPEN, Mme LAMBERT, M. MAZY, Mme ROBERT. -----

Page 463 : Primes pour l'installation de capteurs solaires : M. HUBAUX souhaite que l'on élargisse les critères pour l'octroi des primes. Mme ROBERT envisage de questionner les utilisateurs de capteurs solaires et de connaître leurs besoins. -----

Page 467 : Habitat permanent : M. HUBAUX retrace l'historique de cet article et suggère quelques remarques. Mme ROBERT apporte tous les éclaircissements sur cet article et le suivi du dossier habitat permanent. -----

Page 168 : Parc automobile : M. LE BUSSY s'interroge sur les coûts et recettes. M. VAN ESPEN intervient. M. MOUYARD apporte toutes les explications souhaitées. Un débat s'installe entre MM. LE BUSSY et MOUYARD. -----

Page 497 : Résultats du budget 2007 : M. DISPA analyse les résultats du budgets 2007. M. MOUYARD répond aux interrogations de M. DISPA et rappelle la volonté du Collège. -----

M. le Président donne la parole aux des Présidents des différentes Commissions à propos du budget : Mme Françoise BAILY-BERGER – 1<sup>ère</sup> Commission ; M. Claude BULTOT – 2<sup>ème</sup>

Commission ; M. Philippe HUBAUX – 3<sup>ème</sup> Commission ; M. Lionel NAOME – 4<sup>ème</sup> Commission ; M. Fabien SCAILLET – 5<sup>ème</sup> Commission ; M. Bernard PONCELET – 6<sup>ème</sup> Commission. -----  
 Intervention des chefs de groupe (dans l'ordre) : M. Alain COLLIN (CDH), Mme Laurence LAMBERT (ECOLO) MM. David CLARINVAL (MR), Pierre-Yves DERMAGNE : considérations, réflexions et remarques quant au budget. -----

6<sup>ème</sup> Commission :-----

Affaire 18/07 : Projet de budget pour 2007 :

M. le Président met la résolution aux voix. Le vote par appel nominal commence par M. Pierre TASIAUX, désigné par tirage au sort : -----

POUR : Claude BULTOT, Freddy CABARAUX, Jean-Louis CLOSE, Joseph DAUSSOGNE, Maxime DELAITE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Robert JOLY, Denis LISELELE, Natalie MARICHAL, Dominique NOTTE, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Khalid TORY, Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, David CLARINVAL, Robert CLOSSET, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, Gilles MOUYARD, José PAULET, Fabien SCAILLET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER. -----

CONTRE: Etienne BERTRAND, Guy CARPIAUX, Alain COLLIN, Benoît DISPA, Pierre GENARD, Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMÉ, Françoise SARTOPIETTE, Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Gauthier LE BUSSY, André PIERARD, Paul WATTECAMPS. -----

Résultat : 50 votants, 35 voix pour, et 15 voix contre. Le Conseil adopte le projet de budget pour 2007 dont résultats : -----

Résultats du Service Ordinaire	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercices Antérieurs	11.493.710,00	1.693.951,00	9.799.759,00
Exercice propre	121.564.485,00	124.104.404,00	-2. 539.919,00
Total	133.058.195,00	125.798.355,00	7.259.840,00
Prélèvements		808.899,00	-808.899,00
Total général	133.058.195,00	126.607.254,00	6.450.941,00

Résultats du Service Extraordinaire	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercices Antérieurs	908.683,00	110.000,00	798.683,00
Exercice propre	20.592.132,00	20.758.215,00	-166.083,00
Total	21.500.815,00	20.868.215,00	632.600,00
Prélèvements	1.457.035,00		1.457.035,00
Total général	22.957.850,00	20.868.215,00	2.089.635,00

Affaire n° 19/07 : Emprunts destinés à financer les dépenses extraordinaires prévues au budget provincial de 2007. -----

M. LE BUSSY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

Le Président met la résolution aux voix. Les groupes PS et MR votent pour, les groupes CDH et ECOLO votent contre. Décision : le Conseil adopte la résolution :-----

Le Conseil provincial, -----

VU les articles des recettes extraordinaires du budget 2007 prévoyant l'appel d'un emprunt en vue de financer les diverses dépenses extraordinaires prévues; -----

VU la proposition de notre Collège Provincial et l'avis de sa 6e Commission; -----

VU l'arrêté du 22/04/2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et notamment ses articles L2212-32, L2231-8 et L2222-1 ; -----

VU l'article 23 § 3 de l'arrêté royal du 02 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité

provinciale; -----

ARRETE -----

Article unique: -----

Le Collège Provincial est autorisé à contracter au fur et à mesure des besoins, tous les emprunts mentionnés aux tableaux annexés à la présente résolution qui concernent le budget provincial de l'année 2007, et ce, conformément à la législation sur les marchés publics. -----

Le procès-verbal de la réunion du 13 février 2007 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité. -----

La séance est levée à 13 h 25. -----

Pour accord au titre de rapport succinct

Daniel GOBLET  
Greffier Provincial

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, le 23 mars 2007

Daniel GOBLET,  
Greffier Provincial

Philippe BULTOT,  
Président